

Le capital et l'intérêt de tout créancier dans tout contrat de rente du Gouvernement est inaliénable et insaisissable. Si le bénéficiaire meurt avant d'avoir commencé à toucher sa rente, tous les fonds versés seront remboursés à l'acheteur ou à ses représentants légaux avec intérêt à 4 p.c. composé annuellement.

Bien que la grande majorité des contrats de rente émis sur la vie d'individus soient achetés par les individus eux-mêmes, la loi pourvoit à ce que les employeurs puissent par contrat acheter des rentes en faveur de leurs employés, ou bien les associations en faveur de leurs membres. Dans ce dernier cas, l'argent servant à l'achat provient en partie des gages des employés et en partie des contributions des employeurs.

Du 1er septembre 1908, date de la création du système des rentes du Gouvernement, jusqu'au 31 mars 1940 inclusivement, le nombre de contrats et de certificats de rente émis est de 60,155. De ces contrats, 4,855 ont été annulés, laissant 55,300 contrats et certificats en vigueur au 31 mars 1940. Les versements globaux pour rentes au cours de la même période sont de \$153,300,030.

Le 31 mars 1940, des contrats existent entre quelque 50 firmes et institutions et le Gouvernement pour l'achat de rentes viagères s'appliquant à 7,700 employés ou membres. Les contrats suivent différents plans de rentes par groupe, rédigés dans chaque cas suivant des besoins particuliers. Ce genre de rentes suscite un intérêt croissant au cours de l'année 1939-40. Le nombre de rentes cette dernière année comprend 1,240 certificats de rentes différées émis aux employés suivant un nouveau système en vertu duquel un contrat de groupe est émis à l'employeur et un certificat à l'employé. Le développement du système de rentes viagères ces dernières années donne une idée de l'esprit de collaboration qui règne entre le travail et le capital dans l'organisation industrielle.

28.—Rentes viagères: contrats et prix d'achat, années fiscales closes le 31 mars 1909-40

Année	Contrats et certificats		Année	Contrats et certificats	
	nomb.	Prix d'achat \$		nomb.	Prix d'achat \$
1909 ¹	66	50,391	1926.....	668	1,938,921
1910.....	566	434,491	1927.....	503	1,894,885
1911.....	1,069	393,441	1928.....	1,223	3,843,088
1912.....	1,032	441,601	1929.....	1,328	4,272,419
1913.....	373	417,136	1930.....	1,257	3,156,475
1914.....	318	390,887	1931.....	1,772	3,612,234
1915.....	264	314,765	1932.....	1,726	4,194,384
1916.....	325	441,696	1933.....	1,375	3,547,345
1917.....	285	432,272	1934.....	2,412	7,071,439
1918.....	187	332,792	1935.....	3,930	13,376,400
1919.....	147	322,154	1936.....	6,357	21,281,981
1920.....	204	408,719	1937.....	7,806	23,614,824
1921.....	195	531,800	1938.....	5,724	13,550,483
1922.....	277	748,160	1939.....	8,518	18,189,319
1923.....	339	1,028,353	1940.....	9,014	20,001,533
1924.....	409	1,458,819	Totaux.....	60,155	153,300,030
1925.....	486	1,606,822			

¹ Sept mois.

Le 31 mars 1940, 20,416 rentes immédiates et 34,884 rentes différées, soit un total de 55,300, sont en vigueur. La valeur totale de ces annuités à cette date est de \$140,420,970 et le montant des paiements en vertu de contrats échus en vigueur à cette date est de \$8,363,114.